



FINANCIERE DE L'OXER

Les équipes de la Financière de l'Oxer se tiennent à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.

INFORMATION DES PORTEURS DU FCP FOX SELECTION

29.09.2017 – FCP FOX SELECTION - CREATION D'UNE PART I

A compter du 29 septembre 2017, une nouvelle part dénommée « I » sera créée sur le FCP FOX SELECTION, ses caractéristiques seront les suivantes :

Code ISIN	FR0013270642
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs sauf US person et plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Valeur liquidative d'origine	Mille euros (1 000€)
Montant minimum de la première souscription	Cent mille euros (100 000€)
Montant minimum de souscription après la première souscription	Une (1) part
Fractionnement des parts	Oui, dix millièmes de parts
Commission de souscription non acquise au FCP	4% maximum
Commission de rachat non acquise au FCP	Néant
Frais de gestion et frais de gestion externe à la Société de Gestion	1,20% maximum
Commissions de mouvement perçues	
Société de gestion : 90% Dépositaire : 10%	0,9 % TTC maximum pour les transactions sur actions et instruments assimilés
Commissions de surperformance	20 % TTC de la performance au-delà du Stoxx Europe 600 NR dès lors que la performance est positive
Affectation des sommes distribuables	
Affectation du résultat net	Capitalisation totale
Affectation des plus-values nettes réalisées	Capitalisation totale

La documentation juridique de votre FCP sera modifiée en conséquence.

Les équipes de la Financière de l'Oxer se tiennent à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.